

CONTRAT D'ENGAGEMENT PAIN BIO

du jeudi au jeudi 25 septembre 2025

Référents Courgette Solidaire :

Jean Mendes, téléphone : 06 08 52 09 17

Courriel : jean.mendes@wanadoo.fr

CONTRAT

Le présent contrat d'approvisionnement est établi entre l'**adhérent.e** (remplir en majuscules) :

Nom : **Prénom** :

Courriel (en MAJUSCULES) :

Téléphone :

Et le paysan boulanger : à la ferme de Combreux, Lieu-dit Combreux, 77220 Tournan-en-Brie

Tel : 06 37 49 42 31

E-mail : bastien.paix@gmail.com

Et la structure "Les Champs des Possibles" représentée par Isabelle Thiers, sa co-gérante

Siège social : Le Hameau de Toussacq 77480 Villenauxe-la-Petite N° SIRET: 51402794500013 - TVA : FR60514027945

Tel : 06 95 23 94 13 E-mail : contact@leschampsdespossibles.fr

Il est rappelé que la coopérative d'activité Les Champs des Possibles accompagne Bastien PAIX dans son projet agricole. Il y est désormais Entrepreneur Salarié ; son activité est ainsi toujours hébergée juridiquement, socialement, économiquement, fiscalement et comptablement par la coopérative.

Au cours de l'année, le statut juridique de Bastien Paix peut changer, ou toujours au sein de la coopérative Les Champ des Possibles, ou via la création d'une entreprise individuelle ; vous serez bien sûr avertis de ce changement.

La production a lieu à la ferme de Combreux.

OBJET DU CONTRAT :

Ce présent contrat a pour objet de déterminer les modalités et les conditions de l'engagement des parties signataires pour le préfinancement de pains produits dans le cadre d'une activité lancée en avril 2020.

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et les engagements définis dans la charte des AMAP et résumé dans ce document : [3x3 engagements](#)

ENGAGEMENTS

Pour l'Adhérent.e :

- ⇒ Être à jour de sa cotisation à l'Association la Courgette Solidaire
- ⇒ Pré-financer la production : définir un nombre de pains souhaités et le nombre de chèques encaissés au fur et à mesure de la saison
- ⇒ Être solidaire avec le boulanger dans les aléas de la production
- ⇒ Participer au développement des projets de l'association, à sa vie interne : **contribuer au minimum 3 fois par an à l'organisation de la distribution** et participer à son Assemblée Générale annuelle
- ⇒ Gérer le partage éventuel de son panier, ses retards et absences (vacances.) aux distributions : il n'y aura pas de remboursement

Pour le Boulanger :

- ⇒ Les céréales sont produites dans le respect des modes de production biologique, de même que leur transformation en farine puis en pains.
- ⇒ Livrer toutes les semaines des pains cuits le jour même au fournil de la ferme de Combreux
- ⇒ Les variétés et quantités sont conformes aux réservations des adhérents souscripteurs.
- ⇒ En cas d'aléas, prévenir au plus tôt l'AMAP afin de trouver une solution de soutien dans le cadre de la charte des AMAP.
- ⇒ Être présent régulièrement aux livraisons, donner des nouvelles sur les cultures et l'avancement du projet.
- ⇒ Accueillir les adhérents sur la ferme au moins une fois pendant la période d'engagement.
- ⇒ Être transparent sur le mode de fixation des prix et ses méthodes de travail.

Engagements communs :

- ⇒ Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs, etc.) et à faire part des soucis rencontrés. Le collectif d'animation de l'AMAP définira alors une solution co-construite avec le paysan-boulanger, le Champs des Possibles et les adhérent.e-s souscripteurs au contrat.

DISTRIBUTION

Lieu/Jour/heure de distribution :

28 rue Romain-Rolland aux Lilas (93260) - les JEUDIS de 18h30 à 19h50

Le contrat couvre **40 distributions hebdomadaires ou 20 distributions bimensuelles (tous les 15 jours) du jeudi 3 octobre 2024 au jeudi 25 septembre 2025**. Si vous commencez en cours d'année vous trouverez sur notre [site](#) le nombre de livraisons en fonction de la date de démarrage.

Il n'y aura pas de livraison :

La **dernière semaine de décembre, la première de janvier et les 4 semaines d'août 2024**.

Afin que le paysan-boulangier puisse organiser sa production de céréales et prendre d'autres congés, **il pourra 6 fois dans la saison et en prévenant à l'avance, décider de ne pas assurer une livraison à une date donnée**. Ces 6 distributions ne sont pas payées dans le contrat.

Le 19 décembre 2024, en plus de la livraison habituelle, s'ajoute **une livraison Spécial Noël** de pains aux fruits, brioche de Noël et pains du contrat annuel (cf liste dans « Information »). Cela vient donc en plus des livraisons hebdomadaires présentées ci-dessus et le contrat à l'année n'est pas un pré-requis.

Pourront être commandées en supplément jusqu'à 11 brioches par contrat, soit environ 1 brioche par mois, dont la livraison sera répartie régulièrement sur la période. Un planning de distribution des brioches sera établi et transmis en début de saison.

Pour parvenir à un équilibre, Bastien PAIX souhaite atteindre 30 à 35 contrats avec l'AMAP.

Cette année malgré l'augmentation des charges le prix du pain restera inchangé à **6,80€**.

Le prix du pain est fixe, quel que soit la variété de pain, c'est le poids qui est modulé en fonction de la variété de pain (voir tableau des équivalences en poids).

Liste des variétés, ingrédients et équivalences en poids (poids du pain livré pour un contrat en fonction du type de pain)

Variétés	Ingrédients	Poids
Pain bis (pain de campagne)	Farine de blé semi-complète T80 bio / Levain naturel de blé bio / Sel / Eau	1 kg
Pain complet	Farine de blé semi-complète T80 bio / Levain naturel de son de blé bio / Sel / Eau	1 kg
Pain bis aux graines de lin	Farine de blé semi-complète T80 bio / Graines de lin brun et lin doré bio / Levain naturel de blé bio / Sel / Eau	0,85 kg
Pain au petit épeautre	Farine de petit épeautre, moitié T80 moitié T110 bio / Levain naturel de petit épeautre bio / Sel / Eau	0,6 kg
Pain au grand épeautre	Farine de grand épeautre bio (variété Oberkulmer, grand épeautre non hybridé) / Levain naturel de petit épeautre bio / Sel / Eau	0,7 kg
Pain méteil	Farine de blé T80 bio (50%), farine de seigle bio (50%) / Levain naturel de blé bio / Sel / Eau	0,7 kg
Spécial Noël : pain aux noix	Farine de blé semi-complète T80 bio / Noix / Levain naturel de blé bio / Sel / Eau	0,6 kg
Spécial Noël : pain aux fruits	Farine de blé semi-complète T80 bio / Noisettes, raisins secs, abricots ou figues, le tout bio / Levain naturel de blé bio / Sel / Eau	0,6 kg
Brioche	Farine de blé T65 bio / Oeufs bio / Lait bio / Sucre bio / Levain naturel de blé bio / Levure sèche bio / Beurre demi-sel bio / Crème fraîche entière bio	0,5 kg

INFORMATIONS :

- ⇒ Les céréales bio utilisées cette saison sont celles produites sur la ferme de Toussacq et la ferme Chaillois Gamé. Elles sont transformées en farine par le moulin bio de Chaillois-Gamé à 15km de la ferme de Toussacq. Les premières céréales seront semées à Combreux cet automne, premières moissons en juillet prochain ! La ferme de Combreux a terminé sa période de conversion ; à partir de la moisson prochaine, les pains seront fabriqués avec la farine issue des céréales bio de la ferme de Combreux !
- ⇒ La production des pains démarre le mercredi midi pour les brioches et une partie des pains (fraisage et rabat d'1/3 de la production pour ce qui est fait en pousse lente, 15h de pousse) et le jeudi matin pour les pains selon la technique de panification en pousse directe (environ 6 à 7h). Ils sont cuits le jeudi midi dans les fours à bois type "Soupart" de la ferme de Combreux. Tous les pains ainsi que les brioches sont au levain naturel.
- ⇒ Les variétés proposées pour ce contrat sont : Pain bis, Pain bis aux graines de lin, Pain complet au levain de son, Petit épeautre, Grand épeautre, Méteil
- ⇒ De nouvelles recettes pourront être proposées, dans la mesure du possible après entente commune, au fur et à mesure des envies des AMAPien.nes et du paysan-boulangier.
- ⇒ L'option « Découverte » permettra de tester toutes les variétés de pains : une variété de pain sera livrée chaque semaine parmi la liste ci-dessus (sauf pains Spécial Noël).

CONTRATS

Cochez les différents types de contrats qui vous intéressent et remplissez les informations.

Pour vous aider à remplir les informations concernant le contrat, vous pouvez vous aider du simulateur [ICI](#).

Pour calculer le nombre de livraisons restantes en fonction de la date du début de votre contrat, [ICI](#) vous trouverez un tableau récapitulatif. Le [simulateur en ligne](#) vous aidera également à remplir les informations de votre contrat.

1 - Mettez une croix dans la case des différents types de contrats qui vous intéressent

2 - Remplissez le nombre de pains.

Contrat Pain		
Formule à chaque livraison		
remplissez les cases nombre de pains et variétés (si Formule Fixe)		
Formule	Nombre de Pains	Variétés de Pains
Découverte changement de variété de pain à chaque livraison	<input type="text"/>	
Fixe	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Total Pains	<input type="text"/>	Mettez ici la variété

3 - Cochez le type de livraison

Livraison			4 - Mettez la date de début de livraison voir ICI		Total Pains	Total
(mettez une croix en face de la récurrence choisie)						
			Sur le site ICI nbre de livraisons			
Hebdomadaire	<input type="text"/>	<input type="text"/>	livraisons	x 6,80 € =	x	=
Tous les 15 jours	<input type="text"/>	<input type="text"/>	livraisons	x 6,80 € =	x	=

Mettez une croix dans la case jaune si voulez des brioches

<input type="text"/>	Contrat Brioche Je souhaite être livré.e de ... brioches, réparties sur l'année. Voir planning de distribution des brioches.	pour le nombre voir sur le site ICI	Total
			<input type="text"/>

Mettez une croix dans la case jaune si voulez des pains de Noël

Contrat Spécial Noël	Nombre de Pains	Variétés de Pains	Total
livraison le 19 décembre			
Pains aux noix	<input type="text"/>	<input type="text"/> x 6,80 €	<input type="text"/>
Pains aux fruits	<input type="text"/>	<input type="text"/> x 6,80 €	<input type="text"/>
Brioche de Noël	<input type="text"/>	<input type="text"/> x 6,80 €	<input type="text"/>
Pains du contrat (précisez la variété)	<input type="text"/>	<input type="text"/> x 6,80 €	<input type="text"/>
		Mettez ici la variété	
Total			<input type="text"/>

Total Général

>>> Règlement entre 1 et 4 fois, en fonction de vos possibilités. Encaissement des chèques tous les 2 mois. Ils sont à libeller à l'ordre des « **Champs des Possibles** » et à remettre au local dans une enveloppe à votre nom, avec ce contrat signé, et avec votre adhésion de 15€ pour 1 année, à l'Association la Courgette Solidaire, si vous n'êtes pas à jour : vous pouvez adhérer en ligne sur HelloAsso [ICI](#) ou bien faire un chèque à l'ordre de « La Courgette Solidaire ».

Nom de l'émetteur	Banque	N° du chèque	Montant	mois Encaissement

Fait à , le

L'AMAP



L'adhérent.e

Le Paysan
Boulangier

Signature du Gérant de la structure
« Les Champs des Possibles »